

L'Accord de Paris

L'APPROCHE DE L'ACCORD

Contrairement au Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris repose sur une approche ascendante qui se fonde principalement sur la coopération pour inciter tout type d'acteurs, publics et privés, à s'engager et à agir en faveur du climat. Le fondement de cette dynamique repose sur la recherche de bénéfices et de co-bénéfices liés à l'action climatique plutôt que sur un partage de l'effort de réductions des émissions de gaz à effet de serre.

À travers ses trois objectifs de long terme, l'accord fixe une trajectoire globale, mais accorde de la flexibilité aux parties pour déterminer elles-mêmes leurs engagements climatiques, sous la forme de contributions déterminées au niveau national (CDN, ou NDCs en anglais pour *Nationally Determined Contributions*, voir glossaire). Les NDCs décrivent les efforts nationaux envisagés en termes d'atténuation et éventuellement d'adaptation, basés sur leurs circonstances nationales. Cette approche a permis d'aboutir à un consensus lors de la COP21. De plus, les efforts des acteurs non étatiques (villes, régions, entreprises, investisseurs, société civile, etc.) ont été reconnus par la Décision de la COP21, afin d'insister sur leur rôle dans la dynamique dudit « Agenda de l'action ».

RÉSULTATS DE LA COP21 ET DE LA COP26

Le 12 décembre 2015 à la COP21, l'Accord de Paris a été adopté par la CCNUCC. Il est entré en vigueur dès le 4 novembre 2016. Au 1^{er} juillet 2022, 195 parties (dont l'Union européenne) avaient ratifié l'Accord de Paris, et 194 parties (dont l'Union européenne) avaient soumis leurs contributions initiales (NDCs). À la suite de la COP26, 160 pays ont soumis la révision de leurs contributions, dont 96 présentant des objectifs de réduction d'émissions de GES rehaussés (source : *Climate Watch*).

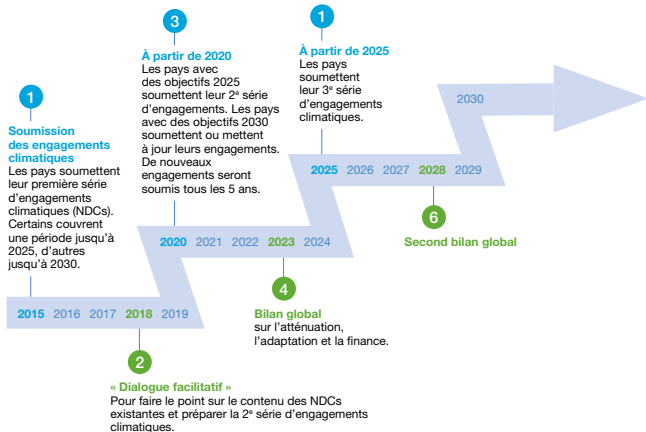
OBJECTIFS DE L'ACCORD

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- l'atténuation : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;
- l'adaptation : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à s'en remettre ;
- la finance : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de \$ annuels de financements climat Nord-Sud d'ici 2020.

En outre, l'Accord de Paris a introduit un mécanisme formel de révision à la hausse des engagements nationaux, les NDCs (*voir glossaire*), tous les cinq ans.

MÉCANISME DE RELÈVEMENT DE L'AMBITION DES NDCS

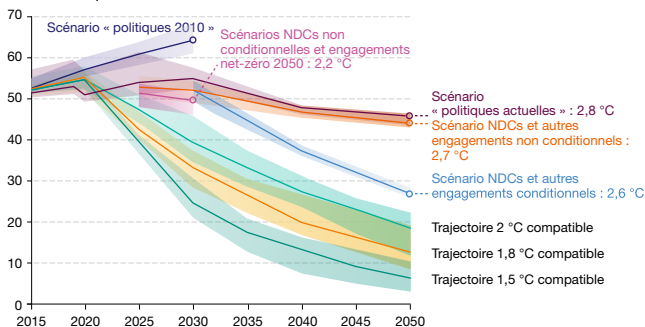


Source : IACE, d'après Carbon Brief, *How countries plan to raise the ambition of their climate pledges*, 2016

IMPACT DES NDCs SUR LES ÉMISSIONS DE GES MONDIALES

Comparaison des niveaux d'émissions de GES et des hausses de températures associées selon divers scénarios avec ou sans NDCs jusqu'en 2030 et 2050

En Gt CO₂ équ



Note : le scénario « politiques 2010 » suppose qu'aucune nouvelle politique climatique n'ait été mise en place à partir de 2010. Le scénario « politiques actuelles » suppose que toutes les politiques actuellement adoptées soient mises en œuvre et qu'aucune mesure supplémentaire ne soit prise. Les NDCs sont dites conditionnelles lorsqu'elles sont conditionnées par certains facteurs, tels que la capacité des législatures nationales à promulguer les lois nécessaires ou la possibilité d'un soutien international. L'estimation du réchauffement climatique au cours du XXI^e siècle a été établie avec une probabilité d'au moins 66 % pour chacun des scénarios.

Source : Emissions Gap Report, United Nations Environment Programme (UNEP), 2021

En amont de la COP26, les pays parties de l'Accord ont dû soumettre de nouvelles NDCs. Selon le sixième rapport d'évaluation du Giec (AR6), ces nouvelles contributions sont plus ambitieuses que les contributions initialement soumises à la suite de l'Accord de Paris, réduisant de 20 % l'écart avec la trajectoire permettant de limiter le réchauffement à 2 °C. Toutefois, malgré cette révision de l'ambition, ces nouvelles contributions sont toujours insuffisantes pour limiter le changement climatique à 1,5 °C d'ici la fin du XXI^e siècle. En effet, selon l'*Emissions Gap Report* de l'UNEP, la mise en œuvre des NDCs non conditionnelles entraînerait un réchauffement d'environ 2,7 °C d'ici la fin du siècle. Cette estimation du réchauffement pourrait être ramenée à 2,2 °C si tous les engagements des États à atteindre la neutralité carbone étaient également mis en œuvre.